

TRAITÉ DÉFINITIF

ENTRE

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE,
ROI DE HONGRIE ET DE BOHÈME,

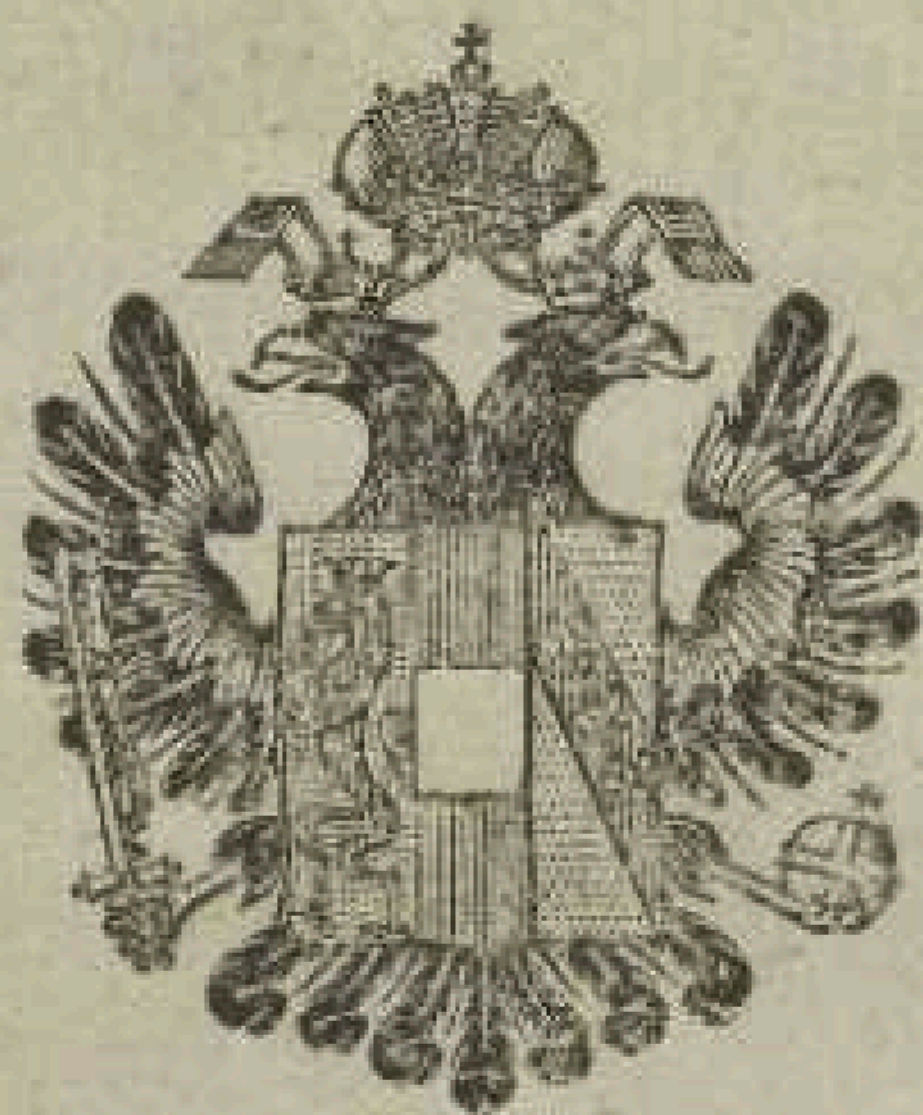
ET

S E S A L L I É S,
D'UNE PART,

ET

SA MAJESTÉ LE ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE,
D'AUTRE PART.

Conclu et signé à Paris le 20 Novembre 1815, et les ratifications
échangées à Paris le 16 Février 1816.



V I E N N E

À L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE ET ROYALE DE COUR ET D'ÉTAT.

J0344.1